

COEDIS exige le maintien du dispositif MaPrimeRénov' et du soutien aux mono-gestes

La suspension annoncée du dispositif MaPrimeRénov' à compter du 1er juillet suscite une vive inquiétude. Véritable pilier du soutien à la rénovation énergétique, ce programme est aussi un moteur essentiel du dynamisme économique en France. Les changements brutaux et l'incertitude qui pèsent désormais sur MaPrimeRénov' sont inacceptables, impactant directement l'ensemble de nos entreprises.

Si des fraudes ont été constatées dans le cadre de certaines rénovations d'envergure, cela ne saurait justifier l'arrêt brutal d'un dispositif lancé en 2020 et ayant permis la rénovation de millions de logements. Dans un contexte de ralentissement préoccupant du secteur du bâtiment, la rénovation constitue un levier essentiel pour de nombreuses entreprises.

Il est impératif de préserver cette dynamique en protégeant les entreprises et les emplois qu'elles génèrent. Le maintien de MaPrimeRénov' est crucial pour assurer la transition énergétique et la survie économique du secteur.

Par ailleurs, COEDIS défend fermement le maintien du soutien aux mono-gestes, qui permettent aux foyers d'engager des travaux ciblés, adaptés à leurs besoins et capacités financières. Remettre en cause ce principe, c'est compromettre l'accès à la rénovation pour une large part de la population et freiner la transition énergétique.

Début 2024, la modification des conditions d'accès au dispositif avait déjà eu des conséquences suffisamment sévères sur la dynamique du marché de la rénovation pour amener le gouvernement à faire marche arrière. Concernant la fraude, il est important de rappeler que le législateur a récemment doté l'État, au bénéfice de l'adoption en mai de la loi contre la fraude à toutes les aides publiques, de moyens renforcés pour lutter efficacement contre ces pratiques. Le déploiement de ces outils doit permettre de répondre aux inquiétudes légitimes liées à la fraude.

Dans ce contexte, la suspension du dispositif MaPrimeRénov' est injustifiée et contre-productive, car elle pénalise l'ensemble des bénéficiaires et fragilise un dispositif efficace.

COEDIS appelle les pouvoirs publics à respecter leurs engagements et donc à maintenir la continuité et la stabilité de MaPrimeRénov'. Comme elle l'a été en matière de lutte contre la fraude, COEDIS sera force de proposition pour écrire la suite du dispositif dans le cadre de sa reconfiguration.

A propos de COEDIS :

COEDIS est l'organisation représentative de l'ensemble des entreprises de la distribution professionnelle spécialisée dans l'approvisionnement au second œuvre du bâtiment résidentiel, tertiaire, industrie.

Ses 400 entreprises fournissent à plus de 200 000 professionnels du bâtiment les produits, services et équipements nécessaires à leurs activités d'installation, du neuf, de la rénovation, notamment en génie climatique, électricité, sanitaire, plomberie et chauffage.

Avec plus de 40 000 collaborateurs et un chiffre d'affaires avoisinant les 15 milliards d'euros, ces distributeurs professionnels adhérents de COEDIS assurent une présence forte sur tout le territoire grâce à un maillage territorial dense de plus de 4 000 points de vente.

